

**COMPTE-RENDU de la REUNION des ADHERENTS**  
**du C2 « Aux pieds de Sainte-Juste »**  
**le mardi 23 octobre 2018**

**Présents** : Bernard Linas, Marie-Paule Desaintjean, François Balester, Frédérique Bourdin, Patrice Chergui, Mylène Lert.

**Invités** : Mme et M. Steyer

**Excusés** : Stéphane Dantzer, Bernard Lert, Pierre Gleize.

**Absentes** : Patrick Chardard, Isabelle Butartre, Corinne Desbouiges.

Gérard Durand pose sa démission du comité de quartier.

Bernard Linas fait la lecture du compte-rendu de **la réunion du 12 octobre 2018 avec Alain Rivière, élu référent** et Ahmed Ghedjati

Nouveau correspondant en mairie Ahmed Ghedjati

Retour sur les demandes du comité de quartier depuis mai 2018.

- Demande de sens unique sur la portion sud du chemin du Chameau :
  - o Réponse des élus : Pas de sens unique. Le projet de déviation est en cours. Un géomètre va être missionné pour faire l'étude. Il n'y aura pas de comptage sur la Chameau.

Le comité pose les questions : Est-ce que les propriétaires sont d'accord ? Sinon, n'est-ce pas prématuré d'engager des frais pour les études ? Pourquoi il n'est pas possible de faire de comptage ?

- Réhabilitation collège Jean Perrin : report en janvier 2019 voir le projet = demander au département.
- Les chiens dangereux doivent être signalés directement à la police municipale
- Chemin du Déviadou aménagement piéton : Idée très bonne pour sécuriser les piétons. L'aménagement va être amélioré. Attention pas de stationnement possible sur le passage piéton. Un courrier va être envoyé par la mairie pour élagage des arbres aux riverains.
- Modification du tracé de la voie (angle M. Duriaud) : A. Rivière et T. Sellal sont d'accord pour dévier la voie vers le nord pour réduire la vitesse et avoir plus de visibilité. Mise à l'étude par le Pôle technique municipal.
- Mise en double sens du chemin de la Justice : Non, pas possible.
- Accès lotissement des Lavandes : A. Rivière s'excuse de ne pas avoir donné la bonne information pour les places de parking le long du CD 59. C'est un projet pour plus tard...
  - o Proposition du comité de remettre deux grilles avec un pied béton à l'angle de l'entrée du lotissement des lavandes
- L'entretien du cimetière la mairie a repris l'entretien du site. Un planning de nettoyage va être établi. Il y a beaucoup de travail car plus de possibilité d'utiliser de désherbant.

- 2003 Eco quartier : Aucun projet en cours.

Seul le projet de la piscine et de l'espace bien être est validé. Le comité de quartier sera consulté. Deux terrains de tennis seront déplacés.

- o Signalement : depuis plusieurs nuits le stade et les tennis sont allumés.

- Voisin vigilant : Selon M. Rivière, les élus ne souhaitent pas souscrire aux voisins vigilants (2000€). Il y a pas mal de systèmes de protection en place : caméras, police municipale et l'été « opération tranquille vacance ».
- Fusée anti-grêle : la mairie ne cotise plus car il y a du mercure dans les fusées.
- Croisement des chemins Goumoux et Fonfreide : Effondrement de la chaussée à voir d'urgence de part et d'autre de chez M. Gérard Gleize = Alain Rivière va y passer.

Un membre du comité doit être désigné pour suivre le dossier du PLU : Bernard Linas

**Demande expresse du comité :**

**Pour les travaux, serait-il possible d'avoir l'information à amont ?**

Autres problématiques soulevées par les membres du comité :

Mme Desaintjean indique qu'une parcelle à côté de la piscine d'été a été achetée par la mairie pour faire un nouveau parking. Il y a un site archéologique sous cette parcelle. Peut-on plutôt mettre en valeur ces vestiges ?

- M. Delpapa signale des incivilités dans le quartier autour du Tir à l'Arc = s'adresser directement à la police municipale au cas par cas.

Il demande également la mise en place d'un ralentisseur devant le tir à l'arc.

Le nettoyage des trottoirs de ce secteur a été fait après signalement.

- Mme et M. Steyer expliquent qu'un projet de lotissement s'est positionné sur une parcelle derrière leur propriété quartier du Montélit, au chemin du pas de Sainte Juste. L'accès est impossible puisque le chemin est privé. Le site est escarpé ; le terrain risque d'être déstabilisé et mettre en danger les riverains.

D'autre part, cela ne va-t-il pas nuire à la vue de la Chapelle et au paysage de la colline ?

- Dans un article de presse, le comité apprend que la caserne des pompiers va être installée dans le quartier ! Où va-t-elle se situer?
- Réunions de quartiers : Il y a un problème de destinataire concernant les réunions de quartiers. Par exemple, le lotissement des lavandes a reçu une invitation pour le quartier du Resseguin.

**Est-ce qu'il serait possible que les référents soient au courant des dates des réunions pour diffuser et mobiliser les riverains ?**

Prochaine réunion à caler suivant les retours des élus